

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 janvier 2022

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES EN AGRICULTURE - (N° 4758)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE231

présenté par
M. Descrozaille

ARTICLE 7

À l’alinéa 9, substituer aux mots :

« L’ordonnance prévue au présent article est prise »,

par les mots :

« les ordonnances prévues au présent article sont prises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel